

Informations pour le baptême

- 1- Veuillez remplir le formulaire « inscription pour le baptême »
- 2- Les prochains baptêmes auront lieu les dimanches 26 septembre, 31 octobre, 28 novembre et 19 décembre 2021 à 14h. Seulement la famille immédiate (le papa, la maman, l'enfant qui sera baptisé et ses frères et sœurs s'il y en a, ainsi que le parrain et / ou la marraine pourront assister au baptême. Le port du masque pour tous est obligatoire ainsi que pour les enfants de 2 ans et plus.
- 3- Il vous faudra choisir une marraine ou un parrain ou les deux si vous le désirez. Par contre, seulement un est nécessaire. Il ne peut pas y avoir deux marraines ou deux parrains.
- 4- Le parrain et la marraine doivent avoir été baptisés(es) et confirmés(es) dans la religion catholique et avoir 16 ans révolus.
- 5- Le parrain et la marraine doivent nous faire parvenir une copie de leur certificat de baptême avec l'annotation de confirmation sur le certificat même.
- 6- Si l'annotation de la confirmation n'est pas sur le certificat de baptême, le parrain et la marraine doivent contacter leur paroisse de baptême afin d'obtenir un nouveau certificat de baptême avec l'annotation, et ceci même si la confirmation n'a pas eu lieu à la paroisse de baptême. Les informations retournent toujours à la paroisse de baptême.
- 7- Si un des deux n'est pas baptisé catholique, celui-ci peut être témoin et son nom paraîtra comme tel dans le registre de baptêmes de la paroisse.
- 8- Si c'est votre premier enfant à être baptisé, une rencontre est prévue au préalable.